



Le voisin revendique un bout de notre terrain.

Par **stephel12**, le **02/12/2012** à **12:59**

Bonjour,

Nous avons acquis un terrain composé de deux parcelles : l'une où nous faisons construire, l'autre, inconstructible, revendiqué par le voisin direct.

Dans les actes, la parcelle nous appartient mais depuis un certain temps, tout le monde pensait que le terrain s'arrêtait à la haie végétale, alors que non.

Le voisin revendiquant, propriétaire depuis 1997, à demander l'annulation de notre PC (qui n'est pas sur la parcelle en litige) au motif qu'il y avait un litige. Il n'y a pas eu de suite car nous avons essayé de trouver un accord.

Il veut l'acheter 400€ (terrain non aedificandi inclus dans une zone constructible de la carte communale) et pas un euro de plus.

On s'est engagé sur ce prix devant le maire.

Malheureusement on vient de nous indiquer que nous payerons des frais de main levé d'hypothèque si nous vendons, de l'ordre de 400€, cela revient donc à une opération 0€.

Nous voudrions connaître nos droits et les droits que peut faire valoir ce voisin. On se demande si vendre sous la pression et l'intimidation pour acheter la paix sociale est une solution.

On nous a également dit qu'il n'était pas judicieux d'aller physiquement sur le terrain litigieux, même s'il nous appartient, pourquoi ?

Merci